



Education

Un service civique pour tous les jeunes, qui ne verra pas le jour de sitôt

En plein débat sur ce que les jeunes doivent avoir appris à l'école, nous proposons de revenir un an et demi en arrière. A l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2003, Jean-Marc Ayrault et Daniel Vaillant, ainsi que les membres du groupe socialiste et apparentés, soit quelque cent-cinquante députés, ont déposé une proposition de loi tendant à créer un service civique pour tous les jeunes, filles et garçons. D'une durée de deux mois, ce service civique obligatoire aurait compris deux périodes d'un mois, à réaliser sur un ou deux ans.

Ce service aurait été effectué après le passage du baccalauréat ou à la sortie du système scolaire, à compter de l'âge de 18 ans. Il aurait porté sur une durée obligatoire de deux mois, comportant deux périodes d'un mois chacune : l'une consacrée à un stage théorique ; l'autre à une mise en pratique dans des lieux tels que l'école, l'hôpital, la maison de retraite ou encore les établissements sociaux et de santé. Cette mise en pratique aurait été l'occasion de confronter à la réalité les apprentissages de base fournis au cours du stage théorique.

La formation théorique d'un mois aurait permis de rappeler les fondamentaux de notre société : les valeurs de la République, la laïcité, le civisme, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect des autres et de soi mais aussi quelques règles élémentaires d'hygiène de vie pour lutter contre le SIDA, les MST, l'alcool, le tabac, la drogue, etc. Des cours de culture générale et de vie pratique auraient aussi pu être dispensés. Cette première période aurait également été l'occasion de bénéficier de stages d'initiation pratique dans des domaines aussi différents que le secourisme, la sécurité civile, la restauration du patrimoine, la préservation de l'environnement, l'éducation, la santé, l'action humanitaire, etc. L'Etat aurait pris en charge transport, hébergement et couvert.

A la suite des deux mois obligatoires, une période facultative de six mois à un an aurait été proposée à tous les jeunes souhaitant mettre en place un projet d'engagement. Elle aurait ouvert droit à validation

d'acquis professionnels ou universitaires. Cette période facultative aurait pu s'effectuer notamment dans les domaines suivants : actions humanitaires, coopération, solidarité, prévention, éducation, environnement... Cette période aurait ouvert droit à une compensation financière. Pour l'heure, cette proposition de loi est aux oubliettes...

« Apprendre à vivre ensemble dans la République, souligne l'exposé des motifs, transcender les individualismes, s'ouvrir aux autres, non seulement respecter les différences mais aussi s'en enrichir, voilà quelques fondamentaux de la vie en collectivité.

Cet éveil des consciences au vivre ensemble passe inévitablement par le développement du civisme. C'est la culture première du citoyen. Parfois sous-estimée, il faut lui redonner un souffle, un élan. Il n'y aura de lien véritable que fondé sur l'échange, l'égalité, le partage. D'où la volonté de mettre en place un cadre qui permettrait à chaque citoyen de donner un temps à la communauté au nom des valeurs du pacte social.

Dans un contexte de mondialisation débridée, la transmission de ces valeurs ne peut réussir sans la volonté de chacun de participer à un projet collectif. Les nouvelles générations sont plus que jamais désireuses de s'engager au profit d'une action ou d'une cause qu'elles considèrent noble et juste. L'Etat se doit de les aider à réaliser leurs projets correspondant à leurs aspirations et utiles aux autres ».

La pensée hebdomadaire

« Que l'avenir ne soit plus ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire ».

Bergson, cité par le Haut Conseil de la coopération internationale, repris par François-Régis Hutin, éditorial de *Ouest-France* (19 et 20 février 2005).



Politique agricole commune : « les plus intensifs seront les gagnants »

Un adhérent nous a alerté sur le fait que les agriculteurs qui se sont engagés dans des systèmes d'agriculture respectueuse de l'environnement seront, si rien n'est fait, les grands perdants de la nouvelle politique agricole commune (PAC). Il nous signale une pétition, lancée fin décembre 2004 par le Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome (CEDAPA), le Groupement des agriculteurs biologiques et la Confédération paysanne des Côtes-d'Armor, pour dénoncer cette situation et demander au gouvernement français d'y remédier (cf. www.cedapa.com).

Les agriculteurs qui se sont engagés dans l'agriculture durable, explique le CEDAPA, sont durement pénalisés par la mise en application de la nouvelle politique agricole commune ⁽¹⁾. De fait, les aides attribuées aux agriculteurs ne dépendront plus désormais de leur production, mais seront soumises au respect de règles environnementales.

Seulement, le gouvernement français a choisi de fixer le montant d'aides que chaque agriculteur touchera en fonction du montant d'aides qu'il touchait en moyenne en 2000, 2001 et 2002. Ainsi, un agriculteur qui faisait 15 ha de maïs, 20 ha de céréales, 5 ha d'herbe et qui produisait beaucoup de lait et des taurillons : s'il avait beaucoup d'aides, il aura beaucoup d'aides. Mais s'il faisait une production laitière ou de viande bovine avec beaucoup d'herbe : il avait peu d'aides et il aura peu d'aides...

Bref, selon le CEDAPA, « Les plus intensifs seront les gagnants de la PAC ». Certes, poursuit le CEDAPA,

rien ne les empêchera, et c'est tant mieux pour l'environnement, de choisir ensuite des systèmes de production plus économes, mais ils continueront à bénéficier de leurs subventions...

Pour le CEDAPA, « cette distorsion de concurrence met en péril le maintien des fermes durables dans un contexte de baisse des prix ». Pourtant, le règlement européen offre des solutions : des mesures de fond qui permettent l'équité entre les agriculteurs, ainsi que des mesures d'ajustement qui permettent de corriger les inégalités.

La pétition est à retourner avant le lundi 28 février 2005 : « Les citoyens que nous sommes ne peuvent accepter que la distribution des soutiens publics pénalise les agriculteurs qui se sont engagés de manière volontaire vers des agricultures durables (biologique, système herbager...). Je demande à l'Etat français de rétablir l'égalité de traitement entre les agriculteurs, en utilisant les outils du règlement communautaire ».



A votre agenda

Le 6 mars, à la boutique Frip'ouilles Toute une animation à découvrir

Le dimanche 6 mars 2005, de 10h à 18h, se déroulera toute une animation à la boutique Frip'ouilles (derrière le Centre multi-activités de Saint-Nicolas), à Laval.

Exposition-vente : vêtements d'occasion à prix très attractifs et castelets artisanaux réalisés par les gens du voyage.

Exposition photos de Daniel Fernandez : portraits réalisés au cours d'ateliers artistiques menés par les artistes de la compagnie Art Zygote, entre septembre 2004 et février 2005, pour les gens du voyage.

Exposition de peintures : cartes géographiques faites par des gens du voyage.

Ateliers Art Zygote (14h à 16h) : atelier gratuit pour les 8 à 13 ans. Fabrication de marionnettes à tige, en tissu et matériaux de récupération. Sur réservation, s'inscrire auprès de l'AMAV : 02.43.56.83.94.

Spectacle du Centre de loisirs de la Plaine d'aventure : spectacle de marionnettes présenté par les enfants du Centre de loisirs.

Théâtre de guignols : spectacle traditionnel présenté par des gens du voyage.

⁽¹⁾ – Pour mieux comprendre le contenu de la nouvelle PAC, le CEAS peut transmettre à ses adhérents un document synthétique réalisé par la Chambre d'agriculture de la Mayenne.